

qu'il place dans les obligations agricoles, d'un loyer inférieur à celui du marché. Donc, les gérants de l'obligation agricole pourraient reprêter l'argent à de jeunes agriculteurs, à un taux bien inférieur au taux courant, à condition que les fonds soient réinvestis dans les exploitations agricoles.

C'est tout à fait logique et simple. Voilà un moyen qui permettrait de financer une nouvelle génération d'agriculteurs. Cela ne coûterait pas très cher au Trésor, et permettrait de mobiliser de nouveaux capitaux au profit des jeunes agriculteurs.

Il y aurait aussi d'autres avenues à explorer. On a proposé d'élargir les pouvoirs de la Société du crédit agricole pour qu'elle puisse garantir les hypothèques contractées sur la prochaine génération. En admettant que le fils ait du mal à rembourser l'hypothèque contractée par son père, la société pourrait servir de garant pour que le père puisse prendre sa retraite en toute tranquillité sans perdre tout ce qu'il possède ou sans être obligé de reprendre ses terres.

On a parlé aussi des banques de terrains qui existent dans certaines provinces, en Saskatchewan notamment. C'est un système qui a permis déjà que certaines petites ou moyennes exploitations restent entre les mains d'une même famille. Et toujours grâce à ce système, les plus vieux ont pu se retirer des affaires avec un peu d'argent en main tout en sachant que leurs fils prendraient la relève. La banque achetait les terres du père ou du grand-père et les louait ensuite à un prix raisonnable au fils, au petit-fils, à la fille ou à la petite-fille, conformément aux volontés du vendeur. Le nouvel occupant avait tout loisir d'exploiter les terres familiales jusqu'à 65 ans et de désigner ensuite celui de ses descendants qui prendrait la relève. On pouvait faire en sorte que les terres demeurent la propriété d'une même famille pendant des générations sans faire appel aux établissements financiers pour contracter de lourdes hypothèques qu'il faudrait rembourser chaque fois que cette propriété changerait de mains. Aux yeux de bon nombre d'agriculteurs, c'était une solution valable car elle leur permettait de prendre leur retraite pendant que leurs enfants assuraient la relève.

On a fait l'essai aussi d'autres modalités de financement qui ont donné d'heureux résultats. Il s'agissait, en l'occurrence, d'une obligation pour l'expansion des petites entreprises qui servait aussi à financer des exploitations agricoles pendant une courte période de temps. C'était un instrument de crédit presque analogue à l'agro-obligation. L'emprunteur bénéficiait d'un taux d'intérêt réduit sur l'emprunt qu'il avait contracté dans la mesure où il ne déclarait pas les intérêts versés comme frais agricoles. L'établissement prêteur pouvait alors déduire ce taux d'intérêt préférentiel des impôts qu'ils auraient eu à payer pour ce revenu. Il obtenait pratiquement l'équivalent d'un crédit d'impôt pour investissement parce qu'il avait prêté de l'argent à un taux réduit, chose que certains agriculteurs ou certains petits entrepreneurs sont à même de comprendre. C'était une bonne mesure et pour l'agriculteur débutant et pour les banques. Et c'est le genre de rapports harmonieux qui

Programme d'obligations agricoles

existeraient entre prêteurs et emprunteurs si jamais on en adoptait le principe.

Le gouvernement actuel a proposé de modifier l'impôt sur les gains de capital. Il a aussi songé à améliorer le cadre de la Société du crédit agricole et effectivement, nous avons pu constater au cours de la dernière session, qu'il avait pris des mesures pour que cette société puisse disposer de davantage de fonds pour les prêter aux agriculteurs. Mais pour l'instant, la société doit se procurer des capitaux aux taux d'intérêt concurrentiels qui existent sur les marchés financiers et les reprêter à un taux suffisamment élevé pour rembourser ses frais d'administration et couvrir aussi les risques qu'elle court lorsqu'elle finance des entreprises agricoles. Les prêts qu'elle consent dans le cadre de tels programmes ne sont pas particulièrement intéressants pour les agriculteurs puisque les taux d'intérêt exigés sont légèrement supérieurs à ceux que les banques ou les caisses d'épargne consentent pour leurs prêts agricoles. Seuls les agriculteurs qui craignent une nouvelle flambée des taux d'intérêt s'adressent à la Société du crédit agricole. Je ne pense pas qu'ils soient très nombreux. Ceux qui veulent étaler leur remboursement sur une durée de 25 à 29 ans y trouveraient aussi leur compte.

Monsieur le Président, on m'a remis une note disant qu'à la suite de négociations de part et d'autre de la Chambre, le gouvernement et l'opposition officielle s'entendent pour donner suite à cette excellente proposition. D'après la note, le gouvernement serait disposé à permettre au comité de l'agriculture d'examiner le bien-fondé de la création d'un programme d'obligations agricoles et de faire rapport à la Chambre d'ici au 30 juin. L'idée que le député de Bruce-Grey (M. Gurbin) pourrait présenter une motion obligeant la Chambre à siéger, au besoin, nuit et jour sans interruption ayant pesé de tout son poids, je me réjouis de voir que nous avons pu débattre cette motion au cours des 40 dernières minutes et obtenir du gouvernement qu'elle soit renvoyée au comité.

• (1740)

J'espère que cette idée d'un programme d'obligations agricoles sera étudiée à fond au comité, car la plupart des grandes organisations d'agriculteurs en réclament l'établissement depuis trois ou quatre ans. La plupart des représentants de régions rurales à la Chambre préconisent d'offrir aux agriculteurs qui lancent leur exploitation ou veulent l'agrandir la possibilité de se prévaloir des obligations agricoles. J'espère qu'à la suite de l'initiative prise aujourd'hui à la Chambre, le comité sera en mesure de reprendre cette excellente proposition pour la transformer en une motion acceptable aux députés après le 30 juin.

M. Douglas Fisher (secrétaire parlementaire du ministre des Finances): Monsieur le Président, je suis heureux de débattre cette question très importante. Je voudrais tout d'abord féliciter le député de Bruce-Grey (M. Gurbin) qui a su exposer son projet avec éloquence et qui est sans doute parvenu subtilement à forcer la main des députés de ce côté-ci de la Chambre. Pour avoir usé d'imagination, il mérite des félicitations.